

59 - Vie des quartiers - Subvention exceptionnelle à l'Association Sportive et d'Education Populaire Centre Social Chaprais Cras Viotte

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : L'ASEP connaît des difficultés financières très importantes qui l'ont amenée à constater un déficit de l'ordre de 52 000 € à la fin de son exercice 2009/2010, clôturé le 31 août 2010.

Cette situation s'accompagne d'une disparition des fonds propres.

Le commissaire aux comptes de l'ASEP a déclenché une procédure d'alerte, confirmant officiellement une situation qui remet en cause la continuité de l'exploitation.

Les difficultés de l'ASEP sont dues essentiellement à une baisse de certains financements externes, à la situation économique générale et à la lourdeur des charges liées au bâtiment dont elle est locataire.

L'ASEP a d'ores et déjà travaillé à la réduction de ses dépenses (étant entendu que ses dépenses de personnel sont déjà réduites, puisque cette structure ne compte que 6 permanents). Elle envisage par ailleurs d'augmenter ses tarifs de la saison prochaine et d'arrêter les activités de loisirs insuffisamment autofinancées.

Du côté des financeurs, l'ASEP est reconnue comme un acteur essentiel de la vie associative bisontine. Aussi, en réponse à la sollicitation de l'ASEP, une table ronde des principaux partenaires (Etat, Département du Doubs, CAF de Besançon de l'ASEP et Ville) a été organisée le 26 avril dernier.

Tous les partenaires étaient présents à la table ronde et ont été sensibles aux difficultés et aux risques qu'ils font peser sur l'association. Ils ont convenu de réserver une attention particulière aux diverses demandes de la structure (FONJEP, CUCS, Animation Collective Famille, subvention exceptionnelle...).

En ce qui concerne la Ville, une première réponse a été apportée en accélérant le rythme de versement des acomptes sur la subvention 2011, afin d'éviter des ruptures de trésorerie à l'approche de l'été. Le conventionnement Ville-ASEP prévoit une subvention de fonctionnement annuelle de 163 000 € et une subvention de 22 500 € destinée au développement des Cultures Urbaines à Besançon.

Une deuxième réponse vise à aider l'association, en tant que partenaire majeur de la Ville, à maintenir son niveau d'activité, grâce à une subvention exceptionnelle de 30 000 €.

La Ville a cependant posé trois conditions au versement de cette aide exceptionnelle :

- la première est relative à l'engagement de maintenir une forte présence sur le quartier de la Viotte qui est intégré au périmètre du centre social de l'ASEP,
- la seconde est la concrétisation des efforts annoncés pour stabiliser la gestion de la structure,
- la troisième est de se soumettre à un suivi financier régulier pour anticiper au mieux les difficultés.

Au vu des décisions prises et des démarches engagées, les engagements de l'ASEP apparaissent suffisamment sérieux pour assurer la pérennité de la structure et des services qu'elle offre aux habitants du quartier et plus généralement à tous les Bisontins qui adhèrent à ses activités.

La Ville souhaite donc tout mettre en œuvre pour aider au redressement d'une structure d'éducation populaire qui rend de multiples services aux Bisontins, que ce soit dans la proximité du quartier ou plus généralement à travers des activités de loisirs enfants et adultes qui attirent des habitants de tous les quartiers.

Aussi est-il proposé d'accorder à l'ASEP une subvention exceptionnelle de 30 000 €.

En cas d'accord sur cette proposition, la somme de 30 000 € sera prélevée au chapitre 65.422/6574 CS 47030 qu'il conviendra d'abonder, lors de la décision modificative n° 1 de l'exercice, par un crédit complémentaire d'égal montant.

Propositions

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 30 000 € à l'ASEP
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant relatif au versement de cette subvention.

«M. Michel OMOURI : Je sais qu'il est tard ...

M. LE MAIRE : Allez-y, je suis habitué aux séances de nuit, je m'entraîne.

M. Michel OMOURI : ...mais c'était important d'intervenir sur l'ASEP. On va octroyer une aide de 30 000 € pour éviter grosso modo le dépôt de bilan. Je suis tout à fait d'accord qu'on les aide, on en a fait autant pour les sports, c'est dommage qu'on passe beaucoup de temps sur les sports. Ce qui s'est passé à la Maison de Quartier de Saint-Ferjeux, il y a un an, ça m'a donné à réfléchir au fonctionnement des maisons de quartier associatives. Et bien, je vais être assez direct. Il est temps, Monsieur le Maire, de passer à une réelle politique en direction de ces structures et je vais être assez rapide. On doit mettre en place un dispositif local d'accompagnement, ça existe, pour faire un diagnostic réel de ces maisons de quartier associatives parce qu'on a beau attribuer une aide de 30 000 €, dans un an qu'est-ce qui peut se passer ? On peut penser qu'il va falloir à nouveau éponger leurs énormes dettes.

De plus, aujourd'hui la grande difficulté est la masse salariale, ce n'est pas l'histoire des locaux. On sait que pour des structures comme celles-ci, la masse salariale atteint entre 60 et 75 % du budget de fonctionnement. Et bien, je préconise de passer par un groupement d'employeurs. Qu'est-ce que c'est ? C'est un organisme qui va mettre à disposition de ces structures associatives un personnel de qualité sur l'ensemble de ces maisons de quartier pour mieux mutualiser les actions. On pérennise ainsi les emplois et on met à l'abri ces structures qui peuvent du jour au lendemain mettre la clé sous la porte.

Pour terminer, on doit passer par une politique territoriale entre les maisons de quartier. Je crois qu'il est grand temps d'agir, parce que ça fait deux ans qu'on en parle mais on ne le fait pas, afin d'avoir une équité sur le budget de ces structures. 4 structures associatives, financement global 900 000 €, 4 structures municipales, le tout 2 M€. Je vous dis il n'y a pas d'équité entre ces structures-là et il est grand temps aujourd'hui d'apporter des solutions parce qu'à mon avis à plus ou moins long terme, ces structures risquent de fermer leurs portes.

M. LE MAIRE : Je trouve Monsieur OMOURI que ce n'est vraiment pas sympathique pour l'ASEP. Savez-vous combien il y a d'adhérents à l'ASEP ?

M. Michel OMOURI : 3 000.

M. LE MAIRE : On vient de vous le souffler mais c'est la vérité, il y a 3 000 adhérents. Je crois que ce que vous dites là est révélateur de votre vision de la vie associative. «Mettons en place un groupement d'employeurs et employons et gérons tout cela». Pour vous la vie associative, si vous étiez aux commandes de cette ville, ce serait effectivement de tout décider et de tout gérer par des groupements. Ce n'est pas cela notre politique.

L'ASEP est une association exemplaire. Quand vous parlez de la masse salariale, je ne sais pas si vous connaissez le niveau des salaires à l'ASEP, mais vraiment vous devriez vous renseigner avant de dire qu'ils sont trop élevés, car à mon avis ils sont loin même d'être très élevés. Je vous le dis avec beaucoup de précaution pour ne pas être accusé de dire encore des gros mots, c'est un peu insultant pour

l'ASEP de dire cela. Ils sont en difficulté actuellement c'est vrai mais quant à mettre en place un plan territorial, on ne vous a pas attendu ! L'ASEP est située rue Rézal près du Foyer des Oiseaux et y sont adhérents des gens de Planoise, de Thise, de Chalezeule, de Roche-lez-Beaupré, de toute la ville et de toute l'agglomération. C'est d'ailleurs pareil à la maison de quartier de Palente, au centre Mandela, à Saint-Ferjeux. Au niveau du territoire, on ne veut surtout pas créer des ghettos. On veut qu'au contraire d'un quartier à l'autre il y ait des mélanges de populations, de la mixité. Alors dire qu'il faut mettre en place une politique territoriale alors que ça existe et qu'il faut passer par des groupements d'employeurs !!! Moi, je fais confiance au Président de l'ASEP, à son conseil d'administration, ce sont des gens qui sont tous bénévoles et qui se «défoncent» tout au long de l'année, comme dans les clubs sportifs, pour maintenir à la force du poignet, des structures qui sont indispensables dans les quartiers, indispensables !

Quant à vos comparaisons avec les maisons municipales, vous ne pouvez pas comparer, ce n'est pas du tout le même type de fonctionnement. Oser dire qu'il faut regarder la masse salariale à l'ASEP, moi je vous le dis Monsieur OMOURI, c'est insultant vis-à-vis de cette structure, insultant. Vous vous rendez compte on va donner 30 000 €, divisez 30 000 € par 3 000, ça fait 10 € !

M. Abdel GHEZALI : Par rapport à ce qui vient d'être dit sur l'ASEP, d'abord il ne faut pas qu'on se trompe, c'est une structure associative. Vous parlez de groupements d'employeurs, alors vous avez une manière différente de la nôtre de voir comment on laisse se développer les structures associatives tout en venant les appuyer sur les actions qu'elles mènent. Vous faites la comparaison entre les structures municipales disposant d'un budget de 2 M€ et les structures associatives à 1 M€. Ces dernières sont aussi responsables que nous. Sachez aussi, on le voit dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale, que des structures associatives -pas toutes et quand ça se passe bien avec l'Etat on le dit- souffrent des désengagements de l'Etat qui font qu'aujourd'hui, elles se retrouvent dans des situations très difficiles, et le Maire l'a dit en propos liminaire du Conseil. Donc, aujourd'hui nous leur apportons notre soutien tout en regardant avec le contrôle de gestion comment est géré l'argent public. Je me réjouis qu'on propose cette aide à l'ASEP parce que cette association est vraiment en difficulté et je pense que c'est une bonne chose de l'appuyer.

M. LE MAIRE : Je redis une nouvelle fois les craintes que j'ai concernant les difficultés liées à des désengagements de toute sorte. Il y en a de plus en plus et ça va devenir très difficile pour les villes.

M. Michel OMOURI : Je me suis dit : «je vais intervenir pour faire des propositions». On en fait, vous Monsieur le Maire c'est comme d'habitude, on ne fait rien, on aide comme on peut une structure comme l'ASEP que je n'ai jamais mise en cause l'ASEP, elle est efficace et en plus c'est le centre social, ça serait «débile» de la fermer. Simplement Monsieur le Maire, je parle au candidat des législatives...

M. LE MAIRE : On n'en est pas là !

M. Michel OMOURI : Simplement Monsieur le Maire, on fait des propositions et vous feriez bien de vous rapprocher de ce que fait le Territoire de Belfort qui a rencontré les mêmes problèmes, et qu'ont-ils fait ? Ils ont créé une structure, oui, un groupement d'employeurs qui fait que quand l'ASEP un jour met en place l'activité et qu'elle ne passe pas à 100 %, elle peut à un moment donné mutualiser avec peut-être la MJC de Clairs-Soleils ou autre. Monsieur le Maire, vous parlez, vous parlez, mais comme d'habitude quand on fait des propositions vous critiquez. Le pire, c'est qu'on peut prendre rendez-vous dans un an, ça sera la même chose. Quant à un moment il y a le feu à la maison, il faut savoir l'éteindre. L'ASEP a besoin d'être soutenue, d'être restructurée. Vous le dites souvent, les associations aujourd'hui ont besoin d'aide, mais un accompagnement ce n'est pas juste mettre autour de la table des financeurs et dire comment on fait pour régler les problèmes. Le dispositif local d'accompagnement existe. C'est une structure indépendante qui va faire un diagnostic de ces structures pour savoir si oui ou non on rentabilise bien l'activité de l'ASEP comme tant d'autres.

Monsieur le Maire, je vous le dis, vous parlez mais vous ne faites rien pour régler les problèmes. Vous proposez d'attribuer une aide mais ce n'est pas cela que l'ASEP veut. En plus, ce qui est grave c'est que vous allez dire à l'ASEP que vous allez réduire son champ d'activité. C'est marqué là : l'ASEP va réduire son champ d'activité. Il faut parler d'une structure telle que l'ASEP comme d'une richesse. Or, on

le voit bien sur Besançon, quand on parle d'économie et de richesse, vous ne savez pas ce que ça veut dire.

M. LE MAIRE : Le débat devient tellement ras de terre que je n'ai même pas envie de répondre. J'ai rencontré les responsables de l'ASEP avec Abdel GHEZALI, on a travaillé très longtemps avec eux et je sais très bien ce qu'ils pensent, ils seront informés de ce que vous avez dit et je pense qu'ils apprécieront.

M. Michel OMOURI : ...si vous n'êtes pas candidat.

M. LE MAIRE : C'est fantastique, vous n'imaginez tout de même pas que cette aide est accordée parce que je serai peut-être candidat un jour là-bas, mais c'est incroyable cette façon de voir les choses ! Quand vous, avant même qu'on ait voté les subventions en Conseil Municipal, vous envoyez des lettres aux associations en disant que nous avons voté cette subvention comme si c'était vous qui en aviez décidé... venir me reprocher, à moi, de faire cela dans un intérêt électoraliste, vraiment, je me marre !

M. Frédéric ALLEMANN : Comme d'habitude M. OMOURI enfonce des portes ouvertes car sans doute certains intervenants de l'ASEP sont payés par un groupement d'employeurs, à savoir Profession Sport. Je ferai remarquer quand même, je ferai une petite pointe d'humour, qu'avec la subvention exceptionnelle du BRC on assure 30 ans de fonctionnement à l'ASEP.

M. Pascal BONNET : Je constate quand même que quand l'opposition fait des propositions vous préférez entrer dans la polémique et si M. OMOURI parle des élections législatives, c'est que vous-même avez annoncé que vous vous préparez aux séances de nuit. Vous lancez le débat, on le reprend.

M. LE MAIRE : Ils sont bien sûr tous pour cette subvention et ils iront dire demain qu'ils ont défendu l'ASEP en Conseil Municipal».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GHEZALI et Mme HINCELIN n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2011.